



## L'OMS adopte la Convention-cadre à l'unanimité

DENIS CÔTÉ

Lors de la séance plénière du 21 mai, l'Assemblée mondiale de la santé, organe suprême de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a adopté à l'unanimité de ses 192 pays membres le projet de Convention-cadre pour la lutte antitabac. Il s'agit du premier traité international négocié sous l'égide de l'OMS. Entrant en vigueur 90 jours après sa ratification par 40 pays, la Convention demande aux signataires d'imposer des restrictions sur la publicité, le parrainage et la promotion du tabac, de mettre en place un nouvel étiquetage, d'adopter des mesures de protection des non-fumeurs et de renforcer la législation pour supprimer la contrebande du tabac.

« Il s'agit d'un moment qui fera date en matière de santé publique mondiale et qui montre la volonté internationale de s'attaquer à l'une des menaces qui pèsent sur le santé », a déclaré le Dr Gro Harlem Brundtland, directrice générale sortante de l'OMS. Le mandat de cinq ans de Mme Brundtland se terminant en juillet, l'Assemblée mondiale de la santé a aussi élu son successeur, le Dr Jong-Wook Lee, premier Sud-coréen à diriger une agence de l'Organisation des nations unies.

Présente à Genève, siège de l'OMS, la ministre de la Santé du Canada, Anne McLellan, s'est réjouie de l'adoption du traité. « Nous assistons à une étape collective majeure, a-t-elle déclaré à *CBC Newsworld*. L'ensemble du monde prend conscience des dangers du tabac et entreprend d'y faire face résolument. » Quant au Secrétaire à la Santé et aux Services sociaux des États-Unis, Tommy G. Thompson, il a surpris bien des observateurs en appuyant le traité après quelques semaines de tergiversations. « Voilà une journée superbe, quand vous pouvez vous lever et faire un bond énorme en faveur de la santé publique sur Terre »,



Les principaux responsables du dossier du tabac à l'OMS, Vera Luiza da Costa e Silva, Douglas Bettcher et Derek Yach, peuvent être fiers de leur travail.

a lancé le représentant de l'administration Bush. Tout comme l'américaine, les délégations allemande et japonaise, très hésitantes lors des négociations, ont emboîté le pas de la communauté internationale. Il est prévu que l'Allemagne signe le traité, alors que l'engagement des États-Unis nécessitera l'accord de son Congrès.

Le tabac tue actuellement environ cinq millions de personnes par année, selon l'OMS. Le nombre de décès pourrait doubler d'ici 2020 si les pays n'appliquent pas rapidement les mesures énoncées dans la Convention-cadre, prévient l'organisme onusien. Le taux de tabagisme décline dans certains pays industrialisés mais il augmente, notam-

ment chez les jeunes, dans de nombreux pays en développement. Moins nantis, ces derniers compteront plus de 70 % des décès prévus ; ils furent d'ailleurs parmi les actifs supporters d'un traité plus sévère.

Bien que le Canada, promoteur indéfectible de la convention depuis huit ans, en respecte déjà la majeure partie des dispositions, des améliorations devront être apportées dans certains secteurs, telles l'interdiction des appellations trompeuses (légères, douces, etc.) et la protection des non-fumeurs dans les provinces retardataires.

Plus de détails sur [www.info-tabac.ca/liens45.htm](http://www.info-tabac.ca/liens45.htm)

Photos copyright - OMS / P. VIROT 2003



Directrice sortante de l'OMS, la Norvégienne Gro Harlem Brundtland, félicite son successeur, le Sud-coréen Jong-Wook Lee, venant d'être élu par l'Assemblée mondiale de la santé.

### SOMMAIRE

Cigarettes moins incendiaires	2-3
Questions à la ministre McLellan	3
Gatineau et Ontario sans fumée	4
Sondages CROP au Québec	5
Boycott des dons de l'industrie	6-7
Défi « J'arrête, j'y gagne ! »	8

# Deux projets fédéraux pour imposer des cigarettes moins incendiaires

JOSÉE HAMELIN

Après trois années d'étapes préliminaires et de reports, le projet de loi C-260 est actuellement devant le Comité permanent de la santé, à Ottawa. Cherchant à réduire le potentiel d'inflammabilité des cigarettes, cet amendement à la *Loi sur les produits dangereux* pourrait toutefois être devancé par un règlement similaire émanant de Santé Canada. Première cause d'incendies mortels au pays, la cigarette engendre annuellement près de 3 000 feux qui occasionnent, pour leur part, plus de 70 décès, 300 blessés ainsi que des pertes matérielles supérieures à 40 millions \$, selon Santé Canada.

« *S'il était adopté, ce projet de loi (le C-260) pourrait sauver des vies et réduire les blessures et les dommages causés aux biens par les incendies*, témoignait John MacKay, député de Scarborough-Est et instigateur de l'amendement, lors des audiences du 7 avril dernier. *Les fabricants de cigarettes ont réussi à convaincre la population que ces incendies sont attribuables à la négligence des fumeurs, alors qu'ils savent depuis des années comment fabriquer une cigarette moins inflammable.* »

À l'appui du projet, des groupes de santé impliqués dans le dossier ont résumé les travaux du *Technical Study Group* mandaté, aux États-Unis, pour vérifier la faisabilité de telles cigarettes. « *Il est techniquement et commercialement possible*, soutient l'organisme américain, *de fabri-*

*quer des cigarettes moins incendiaires en : diminuant leur circonférence, réduisant la densité du tabac, modifiant la porosité du papier et en éliminant l'usage d'additifs comme le citrate sur le papier.* »

Des cigarettes qui allient certaines de ces caractéristiques sont d'ailleurs déjà disponibles chez nos voisins du sud. Faites d'un papier spécial (*PaperSelect*), dans lequel des bandes minces et épaisses se succèdent, la *Merit* de Philip Morris s'éteint d'elle-même lorsqu'elle n'est pas fumée. L'*Eclipse* de R.J. Reynolds est, quant à elle, composée d'un tube d'aluminium dans lequel un bâtonnet de charbon chauffe le tabac, au lieu de le brûler, ce qui n'entraîne aucune combustion et donc très peu de risques d'incendie.

En 2000, l'État de New York réalisa une primeur mondiale en adoptant une loi obligeant les fabricants à ne vendre que des cigarettes à inflammabilité réduite. « *Déposées sur une épaisseur de 10 couches de papier filtre, les cigarettes ne devront se consumer totalement que dans 25 % des cas* », dicte la norme new-yorkaise établie par le *National Institute of standards and technology*. Cette nouvelle législation devrait entrer en vigueur à la fin du mois d'octobre 2003.

## Opposition de l'industrie

Dans un mémoire d'une cinquantaine de pages, Imperial Tobacco Canada dit vouloir collaborer à la réduction des incendies causés par la cigarette. Toutefois, la compagnie expose, de long en large, pourquoi le projet de loi C-260 ne devrait pas être adopté. « *Modifier la composition des cigarettes les rendraient peut-être plus toxiques, la réduction du degré d'inflammabilité porterait les fumeurs à être plus négligents, et les risques de contrebande augmenteraient advenant le cas où les fumeurs n'aimeraient pas les cigarettes à inflammabilité réduite* », évoque Imperial, qui prétend ne pas être en mesure de fabriquer des cigarettes moins inflammables.

Du côté des groupes de santé, on présume que l'industrie s'objecte à la loi craignant que celle-ci n'occasionne un précé-



Les incendies causés par la cigarette engendrent quelque 70 décès par année.

dent en matière de fabrication des cigarettes. « *Si les emballages canadiens doivent afficher des avertissements de santé, l'industrie est totalement libre du contenu et de la fabrication de son produit, en autant que la composition chimique en soit révélée*, explique François Dampousse, directeur du bureau québécois de l'Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF). Une fois que l'on aura réussi à réduire l'inflammabilité du produit, il sera sans doute possible de modifier sa composition, pour en réduire les méfaits sur la santé, pensent des spécialistes antitabac.

## Règlement de Santé Canada

Favorable à la réduction des risques d'incendie, Santé Canada appuie l'initiative du député MacKay, même si elle considère que son règlement en gestation est plus adéquat. Contrairement au C-260, ce règlement s'inscrirait dans le cadre de la *Loi sur le tabac*. Même si elle n'a encore jamais été utilisée, une clause de cette législation permet au gouvernement de régir en matière de fabrication, et c'est just-



La fabrication des cigarettes n'est soumise à aucune norme gouvernementale, déplore François Dampousse de l'ADNF.

tement ce que compte faire le ministère. « La loi sur les produits dangereux a deux principaux objectifs, précise Denis Choinière de Santé Canada, l'un étant de rendre les produits moins dangereux et l'autre étant de les interdire. Or, avant de pouvoir adopter un règlement émergeant de cette législation, il faudrait que la cigarette y soit d'abord incluse, ce qui n'est actuellement pas le cas. »

Comme l'indique un document de consultation sur les risques d'incendie posés par la cigarette, le règlement de Santé Canada devrait, comme le C-260, s'inspirer de l'expérience américaine. « Jusqu'à présent, nous avons testé dix marques de cigarettes canadiennes selon la méthode utilisée dans l'État de New York et aucune d'entre elles n'a réussi l'épreuve », explique M. Choinière. Avec la collaboration des principaux intéressés, Santé Canada procède actuellement à l'évaluation des coûts et des avantages reliés à l'implantation d'un règlement.

En ce qui concerne le C-260, les prochaines audiences du Comité permanent de la santé auront lieu à l'automne, ce qui laissera le temps aux parties en cause de renforcer leur position. La prépublication du règlement de Santé Canada devrait, quant à elle, avoir lieu au début de 2004.

« Peu importe le moyen qui sera utilisé, signale M. Damphousse de l'ADNF, l'important c'est que l'inflammabilité des cigarettes soit régie le plus rapidement possible, afin d'épargner un plus grand nombre de vies humaines ».



Sans succès commercial, R.J. Reynolds propose les **Eclipse**, des cigarettes moins inflammables qui occasionnent très peu de fumée secondaire.

## La ministre McLellan de nouveau questionnée

La ministre de la Santé du Canada, Anne McLellan, est de nouveau l'objet d'interrogations concernant sa conduite du dossier du tabac. Vingt organismes de santé, représentant l'ensemble des groupes impliqués dans la lutte contre le tabagisme, ont publié dans *The Globe and Mail* et dans le *Edmonton Journal* du 28 mai, une annonce pleine page posant cinq questions précises à Mme McLellan. Ce ne sont plus seulement les deux chiens de garde de la lutte antitabac à Ottawa, l'Association pour les droits des non-fumeurs et Médecins pour un Canada sans fumée, qui s'inquiètent devant le bilan de la députée d'Edmonton West. Parmi la liste des signataires de l'annonce choc, on retrouve de fidèles partenaires de Santé Canada, dont la Société canadienne du cancer qui a défendu devant les tribunaux la *Loi sur le tabac* aux côtés du gouvernement, et le Conseil canadien pour le contrôle du tabac, qui présentait en décembre dernier un important congrès antitabac main dans la main avec le ministère.

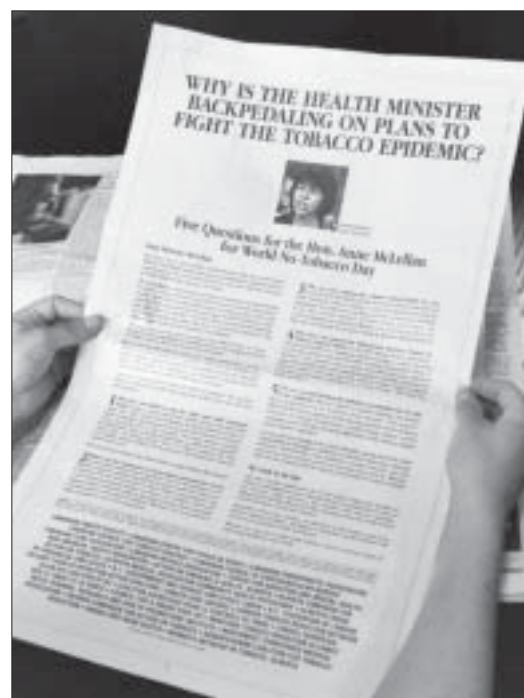
Les questions posées très publiquement à la ministre de la santé abordent d'abord le dossier des cigarettes légères. « Depuis que vous êtes à la santé, cette réforme critique est dans une impasse. Pourquoi, madame la ministre ? », lit-on. Les groupes s'impatientent aussi devant la lenteur de Santé Canada à utiliser son pouvoir de réglementation, en particulier pour mettre fin aux étalages de cigarettes dans les points de vente. Ils dénoncent également la coupure de 13 millions \$ au budget antitabac de Santé Canada.

La quatrième question à Mme McLellan est : « Pourquoi avez-vous affaibli le Comité consultatif ministériel ? » Ce groupe fut mis sur pied au printemps 2001 par l'ancien ministre de la Santé Allan Rock pour le conseiller en matière de lutte antitabac. Suivant la nomination de Mme McLellan en janvier 2002, le Comité fut bien moins actif. Tout récemment, à la mi-mai, quatre de ses quatorze membres ont d'ailleurs démissionné en bloc pour protester contre la diminution du mandat du Comité.

Ces membres, parmi les plus actifs et crédibles en matière de contrôle du tabac, sont Heidi Rathjen de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, l'Albertain Les Hagen, de *Action on Smoking and Health*, Neil Collishaw, de Médecins pour un Canada sans fumée et Mary Jane Ashley, professeur de santé publique à l'Université de Toronto.

Enfin, l'annonce du 28 mai interpelle : « Madame la ministre, qu'avez-vous fait pour tenir l'industrie responsable des décès du tabac ? ». Selon les signataires, Santé Canada fait porter le tort des maladies du tabac sur les fumeurs, et non pas sur l'industrie. Ils voudraient que les campagnes médias ciblent davantage les fabricants, comme il est d'usage courant aux États-Unis.

Dans une entrevue au *Globe and Mail*, Anne McLellan n'a pas paru ébranlée par le message des vingt groupes de santé, dont la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac et le Conseil québécois sur le tabac et la santé. « Nous faisons davantage, dépensons plus et avons plus d'impact que jamais. Peut-être pas de la manière que préféreraient certains militants, mais nous faisons du bon travail », s'est-elle défendue. – D.C.



# Les citoyens de Gatineau voudraient imiter Ottawa

Selon un sondage SOM commandité par Radio-Canada et le quotidien *Le Droit*, 69 % des résidents de Gatineau approuveraient une interdiction totale de fumer dans les lieux publics intérieurs, tels les restaurants et les bars, comme celle en vigueur avec succès à Ottawa depuis le 1<sup>er</sup> août 2001. Rappelons que Gatineau est cette nouvelle grande ville de 230 000 habitants née en janvier 2002 de la fusion de cinq municipalités québécoises, dont Hull, situées face à Ottawa de l'autre côté de la rivière des Outaouais.

Cet appui impressionnant dépasse même celui obtenu lors des sondages à Ottawa, avant ou peu après sa transformation en ville sans fumée, lequel appui variait de 55 à 65 %. Bien qu'il ne souhaite pas voir sa municipalité s'engager dans la protection des non-fumeurs, le maire de Gatineau, Yves Ducharme, n'est pas étonné du support des citoyens. « *Je ne suis pas surpris parce que je crois que ça correspond au nombre grandissant de non-fumeurs dans la société, a-t-il déclaré au Droit fin avril (...). Mais ce n'est pas notre juridiction. Le gouvernement du Québec doit prendre ses responsabilités et y mettre l'argent nécessaire. Il doit éviter de transférer, une fois de plus, des responsabilités aux municipalités sans leur donner les moyens de les assumer. Un tel règlement coûte cher car il faut pouvoir l'appliquer et il sera contesté en cour, c'est certain.* » Le maire Ducharme croit qu'un sondage effectué à la grandeur du Québec donnerait une meilleure idée de l'opinion de l'ensemble des Québécois, ce qui aurait

plus d'influence sur le nouveau gouvernement libéral.

Bien avant la tenue d'un éventuel sondage panquébécois, les citoyens de Gatineau ont encore été interrogés sur leur appui à un règlement antitabac sévère, cette fois par des chercheurs de l'Université du Québec en Outaouais. Les résultats de ce sondage seront dévoilés en juin par ses promoteurs, la Commission Gatineau Ville en santé et la Direction de la santé publique de l'Outaouais.

Les citoyens de Gatineau ont sans doute eu l'occasion d'apprécier l'air assaini des restaurants de la capitale. Ils ont aussi pu constater que l'ensemble des restau-



Le conseiller municipal **Pierre Phillion** prédit un débloccage prochain à Gatineau.

rants d'Ottawa, de même que la plupart des bars de qualité, font toujours de bonnes affaires. — D.C.

## L'Ontario bientôt sans tabac

Il est probable que, à court ou moyen terme, la province de l'Ontario bannisse le tabac dans l'ensemble de ses bars et restaurants, si on se fie aux propos de l'actuel ministre de la santé, Tony Clement, et surtout au nouveau programme de l'opposition officielle, le Parti libéral.

En réaction à une sortie fort médiatisée de l'Association médicale de l'Ontario (AMO) en février, réclamant l'interdiction de fumer dans tous les lieux publics intérieurs, le ministre Clement a déclaré que cette proposition méritait une haute considération. Tout en signalant que 70 % de la population ontarienne profitait déjà de règlements municipaux en la matière, il a révélé avoir demandé une révision complète de la stratégie provinciale antitabac. Ce plan inclurait notamment de nouvelles taxes sur le tabac. « *Jusqu'à 2 600 personnes décèdent chaque année en Ontario à cause de la fumée secondaire. Ces décès sont évitables à 100 %* », avait pour sa part fait valoir le président de l'AMO, le Dr Elliot Halparin.

Encore plus prometteuse que les propos du ministre Clement, la plate-forme électorale du Parti libéral de l'Ontario contient un solide programme antitabac. Au terme de huit années de régime conservateur, les libéraux sont favorisés dans les sondages, en vue des élections provinciales attendues pour l'automne prochain. Fin mars, le Parti libéral a dévoilé son programme en matière de santé, un cahier de 24 pages intitulé *The health care we need*, dont une section était consacrée à la stratégie contre le tabagisme.

Ambitieux, le programme antitabac des libéraux ontariens est formé de six points très clairs : 1) hausses de taxation (pour éloigner les enfants du tabac) ; 2) interdiction des étalages du tabac dans les points de vente ; 3) interdiction de fumer dans tous les endroits publics intérieurs dans un délai de trois ans ; 4) subvention des aides pharmacologiques à l'arrêt tabagique ; 5) campagnes antitabac créées par des jeunes ; 6) aide pour abandonner la culture du tabac.



Le Parti libéral de l'Ontario affiche un solide programme antitabac. Son chef **Dalton McGuinty**, à droite, entend prioriser la santé.



« *Si vous me donniez la permission aujourd'hui de retourner avec la fumée, je dirais non. Aucun de nos établissements n'accepterait la cigarette* », a déclaré **Guy Schryburt**, vice-président de l'Association des restaurateurs d'Ottawa, le 17 mai au réseau LCN.

# Les taxes montent, les fumeurs écrasent

L'importante hausse de taxes de juin 2002 – 1,14 \$ le paquet au Québec – a convaincu bon nombre de fumeurs d'écraser, à en juger d'après le premier d'une série de sondages Crop commandée par le ministère des Finances du Québec, de concert avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Afin d'éviter toute résurgence importante de la contrebande, le gouvernement provincial entend vérifier méticuleusement si le recul des livraisons déclarées et taxées des cigarettiers correspond effectivement à une baisse équivalente de la consommation. Durant l'été 2002, 8,5 % des fumeurs auraient abandonné le tabac, ce qui porterait la prévalence de 24,4 à 22,4 %.

Chaque six mois, pendant trois ans, la maison Crop sondera les Québécois sur leur comportement tabagique. Le premier questionnaire, soumis du 5 septembre au 12 octobre 2002 à 3 700 répondants, comportait une centaine de questions axées principalement sur l'achat et la consommation des produits du tabac. Les non-fumeurs étaient seulement interrogés sur ce qu'ils pensent des taxes et des programmes antitabac.

Les fumeurs approchés l'automne dernier seront joints une ou deux autres fois, pour suivre leur évolution. Quant à la prévalence générale, elle sera aussi estimée régulièrement par de courts sondages de type omnibus, tenus en parallèle. Rien n'indique que le faible chiffre de 22,4 % de fumeurs, obtenu à l'automne dernier, sous-estime la prévalence actuelle, assure Louis-Philippe Barbeau, vice-président de Crop. Les différents sondages de Statistique Canada, menés de 6 à 18 mois auparavant, avaient rapporté des taux de 24 à 30 % pour le Québec.

## Nouveaux non-fumeurs

La moitié (49 %) des anciens fumeurs de 15-24 ans auraient cessé moins de trois mois avant le sondage, ce qui confirme que le tabagisme des jeunes est très influencé par le prix du tabac. Cette proportion monte même à 54 % chez les étudiants ; elle est de 11 % pour l'ensemble des ex-fumeurs. Les nouveaux non-fumeurs mentionnent surtout les raisons suivantes pour avoir rompu : inquiétude au sujet de la

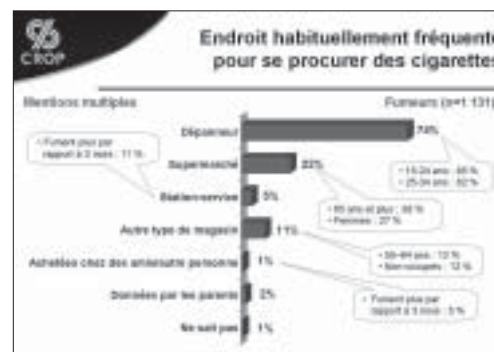
santé (42 %), prix des cigarettes (19 %), problèmes actuels de santé (17 %) et saturation personnelle (9 %). En moyenne, ils ont réussi à la quatrième tentative.

Parmi ces 105 nouveaux ex-fumeurs interrogés, pas moins de 26 % ont utilisé les patchs de nicotine pour leur sevrage, 5 % la gomme, et 5 % le Zyban ; 66 % y sont parvenus sans support pharmacologique. La plupart (91 %) n'ont pas eu recours à du soutien professionnel, tel le médecin ou la ligne d'écoute (2 % chacun). Seulement 7 % ont consulté de la documentation d'aide. À cause du petit nombre de récents ex-fumeurs retracés, la marge d'erreur est élevée, soit de 10 %. Elle tombe à 3 % lorsque les questions s'adressent aux fumeurs.

## Marché volatil

Le ministère des Finances s'intéresse de près aux types de tabac fumé, dont la taxation diffère. Parmi les fumeurs, 77 % achètent des cigarettes usinées, 17 % des cigarettes avec tubes et 10 % des rouleuses (le total dépasse 100 % car certains optent pour plusieurs produits). Pas moins de 93 % des fumeurs affirment consommer chaque jour ; ils brûlent 17,3 cigarettes en moyenne, confessent-ils.

Environ 40 % des fumeurs québécois optent pour des cigarettes aux appellations trompeuses. Les termes douces ou légères ont la faveur de 31 % des consommateurs, les extra ou ultra obtiennent 8 %, alors que les cigarettes régulières trônent avec 55 % de la clientèle. Les marques préférées sont les du Maurier, choisies par 23 % des fumeurs, et les Player's à 20 %. Les



Les trois quarts des fumeurs achètent leurs cigarettes au dépanneur.

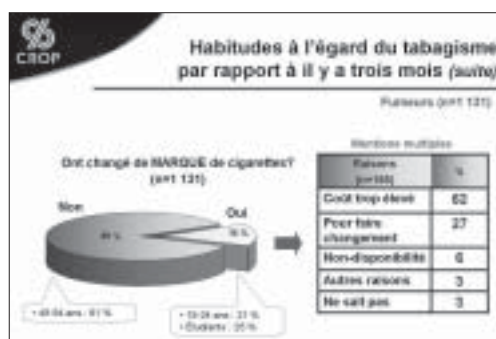
Export 'A' figurent bonnes troisièmes à 17 % ; leur cote monte à 28 % parmi les 15-24 ans. Les produits moins chers gagnent du terrain car les Supreme, Smoking et Presto Pack Number 7, recueillent ensemble 12 % de la faveur. En trois mois, 15 % des 1 131 fumeurs interrogés ont changé de marques, surtout pour économiser. La hausse des taxes affecte donc doublement les fabricants : elle entraîne la cessation tout en poussant les derniers acheteurs vers des produits moins chers.

Nos adeptes de la nicotine s'approvisionnent surtout au dépanneur (74 %), au supermarché (22 %) et à la station-service (5 %). Depuis les trois derniers mois, 73 % d'entre eux affirment consommer autant de cigarettes par jour qu'avant, 19 % moins, et 7 % plus.

## Forte volonté de cessation

Plus de la moitié des fumeurs, 54 %, envisagent d'écraser au cours des six prochains mois. Ils étaient 29 % à avoir essayé en vain au cours des trois derniers mois. À l'autre bout du spectre de la motivation, on trouve 16 % de fumeurs qui affirment que seule la mort ou une maladie grave mettrait fin à leur dépendance !

Le rapport de la firme Crop est disponible sur le site de la *Loi sur le tabac* du Québec sous forme de 103 diapositives PowerPoint. Un accès facile est proposé depuis [www.info-tabac.ca/liens45.htm](http://www.info-tabac.ca/liens45.htm). Ni le ministère de la Santé, ni celui des Finances, n'a émis de communiqué à propos de ce sondage dont les grandes lignes furent dévoilées à la mi-avril par le journaliste Pierre Asselin du quotidien *Le Soleil* de Québec. – D.C.



Pas moins de 15 % des fumeurs ont changé de marques en trois mois, surtout à cause des prix.

# La Coalition demande aux organismes québécois de refuser les dons de l'industrie du tabac

JOSÉE HAMELIN

En 2002, près de 300 organisations québécoises de santé et de services sociaux ont obtenu plus de 1,7 millions \$ en dons versés par Imperial Tobacco Canada (ITC). C'est ce que révèle la liste des bénéficiaires de la compagnie qui précise que, toutes catégories confondues, c'est plus de 3,8 millions \$ qui ont été remis à divers groupes québécois. S'il est légal pour le fabricant des cigarettes Player's et du Maurier d'investir ainsi, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (CQCT) considère que les organismes récipiendaires devraient plutôt refuser ces fonds, pour ne pas faciliter les activités de relations gouvernementales de l'industrie.

« Les dons des fabricants de tabac incarnent une vaste campagne de relations publiques visant à affaiblir, retarder ou contrer l'implantation de lois régissant l'industrie, soutient Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition. Au cours des dernières semaines, le groupe de pression a envoyé des lettres à plus de 600 organismes, leur demandant d'adopter des politiques relatives à l'origine de leurs fonds. Ils sont encouragés « à ne pas solliciter ni accepter de contributions financières, de parrainage ou de cadeaux provenant des compagnies de tabac, de leurs dirigeants ou de leurs groupes de façade ».

Motivée, entre autres, par une lettre d'Imperial Tobacco envoyée aux députés fédéraux, vantant ses bienveillantes contributions, la campagne de la CQCT signale que l'industrie est forcée de chercher la faveur du public et redorer son image. « Depuis que des documents de l'industrie ont été rendus publics, explique-t-on, la crédibilité et l'appui politique dont elle bénéficiait se sont sérieusement altérés. »

## Le point de vue de l'industrie

Du côté des fabricants, on présente autrement ces élans de générosité. « Nous croyons qu'en participant à l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens, nous contribuons de façon positive au développement de notre pays et aux collectivités qui en sont sa force vive », avance Imperial Tobacco sur son site Internet. Pourtant, au prorata de leurs parts de marché actuelles (60 % des ventes de tabac au pays), les produits d'ITC tuent environ 75 Canadiens par jour, soit plus de 25 000 par année. Les accidents vasculaires cérébraux, l'emphysème, les cardiopathies et les cancers figurent parmi les contributions du cigarettier bienfaiteur.

Les trois grandes compagnies canadiennes de tabac retirent ensemble près d'un milliard \$ en bénéfices nets chaque année. Si JTI-Macdonald et Rothmans,

Benson & Hedges ont aussi les moyens de répandre des dons à une pléiade d'organismes, seule Imperial Tobacco divulgue sur le Web la liste de ses bénéficiaires. « Notre appui aux moins fortunés, avec l'accent que nous accordons aux soins de santé pour les personnes âgées, à l'enseignement postsecondaire et aux arts, est suffisamment important pour faire de nous "une entreprise généreuse" », mentionne la section « engagement communautaire » de son site.

La Coalition ne croit pas que ce soit des motifs humanitaires qui poussent les compagnies de tabac à financer des organismes culturels, communautaires, de santé et d'éducation. « Plutôt que d'avoir prévenu le public et planifié le retrait graduel de ses produits, après avoir découvert qu'ils causaient la mort, l'industrie a choisi de favoriser les profits aux dépens des vies humaines », indique-t-on. Le regroupement antitabac ajoute que les dons de l'industrie demeurent minimes, en comparaison avec ses dépenses publicitaires ou ses profits. « Imperial Tobacco a donné 8 500 000 \$ à plus de 800 organisations canadiennes en 2002, l'équivalent de moins de trois jours de profits pour la compagnie. Pourtant, dans une année, elle dépense plus de 68 millions \$ en promotion », remarque la Coalition.

## Donations dénoncées, mais argent conservé

D'après Clifford P. Stanners, professeur au Centre de recherche sur le cancer de l'université McGill, aucun organisme de santé, et encore moins un groupe de recherche sur le cancer ne devrait accep-



En accordant près de 1 % de ses bénéfices d'exploitation à différents organismes, Imperial Tobacco Canada est fière de sa générosité. Dans ses luxueux rapports, elle n'indique pas qu'au prorata de sa part de marché, ses produits tuent quelque 25 000 Canadiens par année.

[www.info-tabac.ca](http://www.info-tabac.ca)

Votre portail pour  
un Québec sans tabac

54 720 visiteurs du 1<sup>er</sup> janvier  
au 30 avril 2003



Tirée du bilan philanthropique de 2002 d'Imperial Tobacco, intitulé *Nous sommes fiers*, cette image du Ballet de la Colombie-Britannique ne renseigne guère sur les ravages du tabac.

ter d'argent d'une compagnie de tabac. Néanmoins, bon nombre de réputés organismes québécois ont reçu des montants considérables d'Imperial en 2002. C'est le cas de l'Institut de cardiologie de Montréal, de l'Institut du cancer de Montréal et de Centraide du Grand Montréal qui, à eux trois, ont récolté plus d'un demi-million de dollars.

Concernant les 20 000 \$ reçus en 2002, pour une contribution cumulative de 100 000 \$, la représentante de l'Institut du cancer de Montréal a plaidé l'innocence lorsqu'elle fut questionnée par *Info-tabac*. « *Au cours des premières années de l'attribution, nous nous étions entendus pour un don provenant de Pharmaprix et non d'Imperial Tobacco*, soutient Mme Maral Tersakian, directrice des campagnes de financement. *Puis il y a eu un changement de propriété chez Imasco, qui possédait alors les deux compagnies. Nous avons été pris de court en constatant que les chèques venaient désormais d'Imperial*

*Tobacco et non plus de Pharmaprix* ». Bien que l'argent n'ait pas été alloué à des projets particuliers, l'Institut a choisi de le garder, mais prendra dorénavant garde de ne pas solliciter de fonds de compagnies de tabac.

### Centraide

Centraide du Grand Montréal n'est pas embarrassé par ses 400 000 \$ reçus d'Imperial en 2002. « *Nous ne sommes pas là pour porter un jugement sur les gens qui nous donnent, comme les organismes à qui nous donnons ne jugent pas ceux à qui ils offrent des services*, soutient René Bouchard, responsable des communications. *Il est difficile de tracer la ligne déterminant de qui devrait ou non provenir notre financement. Nous n'avons pas de politique discriminatoire et nous acceptons les dons de toutes les sociétés légalement reconnues* ». Confronté au fait que 12 000 Québécois meurent annuellement des suites du tabagisme, M. Bouchard a repris les mots de l'industrie selon lesquels fumer « *relève d'un choix personnel effectué par des adultes libres et consentants* ». On peut donc présumer que Centraide ne changera pas sa politique.

Cardiologue et directeur des services professionnels à l'Institut de cardiologie de Montréal, le Dr Martin Juneau est bien conscient que le tabac est très nocif pour la santé. Lorsqu'il est arrivé en poste à l'Institut, il a remarqué qu'un don de 500 000 \$ jadis offert par Pharmaprix, comme dans le cas de l'Institut du cancer, venait désormais d'Imperial Tobacco. « *Même si c'est le nom de Pharmaprix qui a d'abord été apposé au don, il serait hypocrite de dire que nous ne savions pas que l'argent provenait, en fait, de la compagnie de tabac*, souligne-t-il. *Avant, la manière de penser dans le milieu hospitalier était que la cigarette causait assez de problèmes de santé pour que les compagnies de tabac payent pour les soins offerts*. »

Après qu'un scandale eut révélé dans les médias que certains centres hospitaliers étaient financés par l'industrie du tabac, l'Institut a implanté, dès l'automne 2002, une politique stipulant qu'aucun



À Centraide Montréal, les 400 000 \$ d'Imperial Tobacco sont volontiers acceptés. En revanche, on respecte la *Loi sur le tabac* en interdisant de fumer.

don provenant d'un fabricant de tabac ne pouvait dorénavant être accepté. Toutefois, puisque l'argent alloué était déjà attribué, l'Institut ne l'a pas retourné à Imperial. « *C'est officiel que les compagnies de cigarettes se servent du nom des centres hospitaliers pour bien paraître socialement et publiquement. Lorsque des organismes acceptent un don de l'industrie, ça permet à la compagnie en question de se faire une belle image* », admet le Dr Juneau.

Signalant qu'il s'était servi du scandale médiatique pour instaurer une politique à l'Institut, le Dr Juneau a salué les efforts de la Coalition, ajoutant que le travail qu'elle effectuait dans ce domaine était très utile. Selon lui, tous les organismes devraient implanter des politiques claires concernant la provenance des dons.

Dans son communiqué émis le 29 mai, la Coalition rapporte un cas très exemplaire, celui de la Fondation de l'Hôpital Laval qui a récemment retourné un don de 30 000 \$ versé par le géant canadien du tabac. Elle signale aussi la collaboration de quatre autres organisations qui refuseront désormais le soutien de l'industrie, soit la Fondation Katimavik, la Fondation d'Aide Directe – SIDA Montréal, le Centre Alpha Sainte-Marie et la Fondation Minorité inVISIBLE.



Plus de renseignements sur les sujets de ce numéro à :  
[www.info-tabac.ca/liens45.htm](http://www.info-tabac.ca/liens45.htm)

# Le Défi « *J'arrête, j'y gagne!* » réunit de nouveau 37 000 fumeurs, plus leurs parrains

Franche réussite une fois de plus, le Défi « *J'arrête, j'y gagne!* » 2003 a largement dépassé son objectif de 30 000 inscriptions, avec un total de 37 000 fumeurs s'engageant à écraser. Le 30 avril, au théâtre Corona du quartier Saint-Henri, à Montréal, les organisateurs du Défi réunissaient gagnants, partenaires et journalistes à une fête de clôture fort plaisante.

Avec ses 37 000 inscriptions, le Défi réédite son éclatant succès de l'an dernier, alors qu'un record de 38 200 fumeurs s'étaient pointés. Compte tenu de l'heureuse baisse du nombre d'adeptes de la nicotine au Québec, c'est à nouveau un fumeur sur environ 50 qui s'était embrigadé. Cette année, 4 % d'entre eux avaient moins de 18 ans, 16 % de 18 à 24 ans, alors que 60 % étaient des femmes.

Aidés de parrains ou marraines non-fumeurs, les participants devaient se tenir loin de la cigarette au moins pendant les six semaines du 1<sup>er</sup> mars au 11 avril. La plupart s'étant inscrits par Internet, les abstinents ont reçu des courriels de soutien ; ils pouvaient aussi, pour obtenir des conseils, avoir recours à la ligne *J'arrête* ou consulter le site du Défi. Avec ses 190 000 visites depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le [www.defitabac.qc.ca](http://www.defitabac.qc.ca) demeurera en ligne tout au long de l'année afin d'épauler les fumeurs.

Au nombre des activités de la campagne figurait, entre autres, le « Sevrage Show », inspiré des émissions de télé réalité de plus en plus en vogue au Québec. Six internautes âgés entre 18 et 25 ans ont vécu publiquement leur abandon tabagique sur le Web. Ceux-ci tenaient un journal relatant leurs états d'âme, dont leurs difficultés et succès rencontrés en cours de route. Bien que leur mission était d'encourager d'autres internautes à persévérer, cer-



Le Dr Serge Déry, du Nunavik, reçoit la Coupe des régions des mains de l'animateur Bernard Fortin.

tains ont affirmé que le public avait également contribué à leur propre libération du tabac. Dans le même ton, le « Smoking Académie » du réseau TVA mettait en vedette 10 fumeurs vivant leur abandon à la fois sur Internet et au petit écran. Au cours de certains bulletins d'information du vendredi, le Dr Christiane Labrie discutait des effets du tabagisme avec l'animateur Claude Charron.

## Animation dynamique

Porte-parole du Défi « *J'arrête, j'y gagne!* » et ex-fumeur depuis trois ans, le comédien Bernard Fortin animait avec dynamisme la cérémonie, aux côtés du Dr Louis Gagnon, coprésident

d'Acti-menu, l'organisme initiateur du Défi. « *Aujourd'hui, je me rends compte que les gens se sentent de plus en plus gênés de fumer, confiait M. Fortin à Info-tabac. Avec des événements comme celui-ci, on souhaite que les gens cessent de fumer et que les jeunes ne commencent pas.* »

Cadre au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, un des principaux bailleurs de fonds du Défi, Denis Drouin a souligné la détermination des fumeurs. « *La répétition des tentatives d'arrêt démontre bien la difficulté qu'ont les gens à vaincre cette dépendance* », a-t-il remarqué. Par ailleurs, M. Drouin a profité de l'occasion pour annoncer la création, par le gouvernement, de 105 centres d'abandon du tabagisme à travers le Québec, surtout dans le réseau des CLSC.

## Coupes des régions

Remise aux Directions de santé publique régionales, les Coupes des régions ont honoré les coins du Québec où les taux de participation étaient les plus élevés. Premier et second en 2002, le Saguenay Lac-St-Jean et l'Abitibi repartent cette année avec l'argent et le bronze. C'est le Nunavik qui obtient l'or ; le matériel promotionnel du Défi fut d'ailleurs adapté et traduit en inuktitut.

Même si ce n'était pas la motivation première des participants, plus de 50 000 \$ en prix furent remis parmi ceux ayant complété leur sevrage, suite à un tirage. La liste des gagnants est disponible sur le site Web du Défi. Le quart des participants l'édition 2002 étaient toujours non-fumeurs un an plus tard, selon un sondage indépendant. Toujours efficace, l'équipe d'Acti-menu a déjà entamé les préparatifs du Défi 2004, qui en sera à sa 5<sup>e</sup> édition. – J.H.





Philippe Couillard

## ■ Couillard et Williams en charge du tabac

Contrairement à ce qui prévalait sous l'administration péquiste, c'est le ministre en titre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, qui sera responsable du dossier « Tabagisme et toxicomanie », et non pas le ministre délégué à la Santé. Neurochirurgien âgé de 46 ans, M. Couillard était auparavant chirurgien-chef et directeur du Département de chirurgie du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke. Pour faciliter son entrée en politique, le chef du Parti libéral Jean Charest, également de Sherbrooke, lui avait destiné la circonscription montréalaise de Mont-Royal, remportée haut la main.

Le nouveau premier ministre Charest a nommé Russell Williams, député de Nelligan, au poste d'adjoint parlementaire du ministre. M. Couillard a déjà demandé à son collègue de prendre en charge certains dossiers, dont celui du tabac. Il s'agit là d'une excellente nouvelle car M. Williams connaît bien ce sujet et avait talonné les ministres péquistes en faveur d'interventions plus énergiques. Quant au poste de ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Condition des aînés, il demeure à combler suite à la démission surprise de la pharmacienne Julie Boulet, qui reste députée libérale de Laviolette.



Russell Williams

## ■ Importantes baisses de livraisons

Selon Statistique Canada, les ventes totales de cigarettes de janvier à mars 2003 se montent à 8,9 milliards de cigarettes, soit 13 % de moins qu'à la même période en 2002. Quant à la production cumulative pour la même période, elle a aussi chuté de 13 %, pour s'établir à 9 milliards de cigarettes. Pour sa part, Imperial Tobacco Canada indique que dans les 12 mois précédant le 31 mars 2003, le nombre de cigarettes livrées (incluant les équivalents de tabac haché) par l'ensemble de l'industrie était de 43,7 milliards, en baisse de 10 % sur l'année précédente. Quant aux livraisons de cigarettes qualifiées « premium » (c'est-à-dire à haut profit pour les trois grands fabricants), elles sont passées de 40,5 à 34 milliards, soit une baisse intéressante de 18,5 %. Tant les rapports de Statistique Canada que les estimés du géant canadien du tabac révèlent donc des réductions remarquables de la consommation, lesquelles se confirment par les sondages sur la prévalence.



## ■ Peter Jackson moins chères

Devant le succès commercial des cigarettes moins coûteuses mises en marché par les petits fabricants, Imperial Tobacco vient d'abaisser d'environ 1 \$ le prix de ses *Peter Jackson* pour le Québec et les Maritimes. Dans son premier bilan saisonnier de l'année 2003, ITC indique vouloir répondre à un autre grand fabricant canadien qui s'est engagé dans cette voie. Il s'agit de Rothmans, Benson & Hedges, qui offre depuis février à moindre coût des *Number 7* complètement usinées. Les *Number 7* étaient jusqu'alors une marque à achever soi-même, simplement en ajoutant une rondelle au filtre, histoire d'éviter une partie de la taxation. Le rapport financier d'ITC avertit les actionnaires que cette nouvelle

concurrence pourrait abaisser le rendement bénéficiaire de la compagnie, lequel est actuellement très élevé (bénéfices d'exploitation record de 1,031 milliard en 2002, soit 54 % du chiffre d'affaires hormis les taxes).

## ■ Condamnation en Italie

Le 28 mars, l'Agence italienne de la concurrence a condamné Philip Morris International à une amende de 50 millions d'euros pour absence de compétition entre elle et son principal rival en Italie, le fabricant Ente Tabacchi qui appartient à l'État. Le bureau de surveillance a conclu que les deux fabricants ont harmonisé des hausses de prix de manière à freiner la concurrence tout en accaparant 90 % du marché, cela de juin 1993 à mars 2001. À titre de comparaison, au Canada, les trois principaux fabricants ont, depuis des décennies, partagé les mêmes prix et les mêmes hausses pour plus de 98 % du marché interne !

## ■ Dernières commandites

Imperial Tobacco Canada semble résignée à mettre fin à ses quelques commandites restantes d'ici le 1<sup>er</sup> octobre prochain, en conformité avec les lois canadienne et québécoise sur le tabac. Le 16 avril, par voie de communiqué, ITC annonçait qu'elle ne renouvelerait plus les activités de la Fondation mode Matinée, laquelle a versé depuis 1992 près de sept millions en soutien direct aux créateurs canadiens de mode masculine et féminine. Mais l'investissement principal du fabricant relatif à cette promotion (de plus de 50 millions, précise-t-il) a consisté surtout en placements publicitaires dans des publications grand public et en panneaux-réclame. Cette promotion associait l'image de jeunes dames élégantes au nom, logo et couleurs du paquet de cigarettes Matinée. L'Association pour les droits des non-fumeurs a réagi en rappelant que le commanditaire pouvait toujours continuer à appuyer la mode par le biais de dons philanthropiques. Il s'agit d'une alternative légale, et sans doute rentable sur le plan des relations publiques. Selon une entrevue du président d'ITC, Bob Bexon, parue dans le *Journal de Montréal* du 20 mai, la compagnie aurait l'intention de poursuivre les activités du Conseil des arts du Maurier sous la forme de dons corporatifs, cela sans véhiculer le nom d'une marque de cigarettes.

## ■ Des gangs très allumées

En 2002-2003 au Québec, plus de 250 projets antitabac furent présentés par des adolescents de 12 à 18 ans dans le cadre de la *Gang allumée pour une vie sans fumée*, une initiative du Conseil québécois sur le tabac et la santé soutenue par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Comme l'année précédente, cette campagne a connu son moment fort lors d'une émission spéciale de deux heures à *Musique Plus*, le 12 avril, alors que le projet gagnant de chacune des 16 régions québécoises était l'objet d'un reportage. Cinq animateurs de la station avaient auparavant parcouru la province, à la rencontre d'un public enthousiaste dans des écoles et des maisons de jeunes. « *L'appui de Musique Plus, avec l'implication de ses animateurs, fait la démonstration d'un changement de norme sociale. C'est maintenant à la mode de parler d'une vie sans tabac* », remarque l'agente de communication Michelle Gosselin du CQTS.

Le site [www.magang.net](http://www.magang.net) résume les grandes lignes de la Gang allumée. Le but du Conseil est simple : d'abord aider les jeunes à comprendre l'ampleur du problème du tabagisme et, surtout, les convaincre que fumer n'apporte que des désavantages. Aussi, on veut encourager les adultes, fumeurs comme non-fumeurs, à exercer auprès des jeunes une influence positive en faveur d'une vie libre de tabac. Deux fois l'an, le CQTS publie un bulletin sur les activités de la Gang allumée, accessible en format PDF à [www.cqts.qc.ca/jeunesse](http://www.cqts.qc.ca/jeunesse). Pour plus de renseignements, communiquez avec André Bourgeois ou Denis Giguère, agents de projet au CQTS, au (514) 948-5317, postes 24 ou 23.



Animateur à *Musique Plus*, **Malik Shaheed** rencontre la Gang allumée de l'école Saint-Jean, à Rimouski.



**Barb Tarbox** et sa fille de 10 ans, Mackenzie

## ■ Barb Tarbox décédée

Victime d'un cancer du poumon, l'ex-mannequin Barb Tarbox est décédée le 18 mai en soirée dans un hôpital d'Edmonton, où elle avait été admise fin avril. Âgée de 42 ans, Mme Tarbox avait courageusement effectué une tournée scolaire au Canada anglais pour prévenir les adolescents des dangers du tabagisme. « *En dépit de sa maladie, l'énergie qui la caractérisait et sa détermination à parler avec le plus de jeunes possible, m'ont réellement impressionnée*, a commenté par voie de communiqué la ministre de la Santé du Canada et députée d'Edmonton West, Anne McLellan. *Mme Tarbox a lutté sans ménagement dans le cadre de notre campagne anti-tabac nationale et nous n'oublierons jamais sa contribution essentielle.* »



## ■ Déjeuners sans fumée

Dans le cadre du Défi « *J'arrête, j'y gagne!* », la DSP de l'Abitibi-Témiscamingue a innové en encourageant des déjeuners sans fumée. « *Nous voulions que les restaurateurs expérimentent le fait d'être totalement sans fumée* », commente Muguette Lacerte, répondante régionale du dossier tabagique. Même si seulement deux restaurants ont répondu à l'invitation, l'expérience est tout de même concluante puisque cette promotion a fait parler d'elle. « *À Amos, dans le restaurant participant, il y avait plus du double de clients qu'à l'habitude*, ajoute Mme Lacerte. *Nul doute que le projet reviendra l'an prochain* ». Il n'est pas facile d'implanter des politiques sans fumée

en Abitibi, car cette région affiche la troisième plus haute prévalence au Québec. Seules des chaînes comme McDonald's, Subway et Tim Horton possèdent des succursales sans fumée. « *Plusieurs restaurateurs indépendants nous disent qu'il serait beaucoup plus facile d'être sans fumée si une loi les obligeait tous à le devenir*, souligne Mme Lacerte. *Ceux qui souhaiteraient que leur établissement soit totalement non-fumeur n'osent pas s'aventurer, de peur que leurs fumeurs aillent vers la concurrence* ».

## ■ Beauté meurtrière

La Direction de la santé publique (DSP) des Laurentides s'est inspirée du concept de la campagne antitabac luxembourgeoise *Beauty Killer*, pour inciter les femmes à rompre avec la cigarette. Reprise sous le nom de *Beauté meurtrière*, l'affiche utilisée montre le visage d'une femme s'appliquant un rouge à lèvres à l'apparence d'une cigarette allumée. Plus bas, un slogan avertit : « *Le tabac tue la beauté. Et pas que la beauté.* » En mentionnant les désavantages physiques du tabagisme, la DSP souhaite conscientiser les femmes au fait que pour rester belle et en bonne santé, mieux vaut cesser de fumer. Des 1 000 affiches et 24 000 cartes postales imprimées, bon nombre furent distribuées de novembre 2002 à janvier 2003, dans des cégeps, pharmacies, cliniques médicales et quelques restaurants. « *Très esthétique, cette image d'une femme qui s'applique du rouge à lèvres parle beaucoup d'elle-même* », souligne Anne-Marie Bellerose, agente d'information de la DSP des Laurentides, qui met cet outil à la disposition des autres régions du Québec.





## ■ Île-du-Prince-Édouard

Plus petite province canadienne, en territoire et en population, l'Île-du-Prince-Édouard dispose d'une loi qui protégera très bientôt l'ensemble de ses travailleurs de la fumée de tabac. Par voie de communiqué début mai, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Jamie Ballem, a annoncé que le *Smoke-free Places Act*, adopté en novembre 2002, allait entrer en vigueur dès le 1<sup>er</sup> juin. Les restaurants et bars pourront toutefois disposer de salles fumeurs cloisonnées et ventilées, totalisant 25 % des places au maximum ; ces salles ne pourront pas offrir le service aux tables.

S'exprimant au nom du Conseil pour une Île sans fumée, Vicki Bryanton espère que les employeurs et exploitants de lieux publics choisiront de ne pas bâtir de pièces pour fumeurs, pour lesquelles un permis de construction est d'ailleurs requis. Quant au président de l'Association touristique de l'Île-du-Prince-Édouard, Don Cudmore, il croit que cette loi est un pas dans la bonne direction. « *Nous sommes satisfaits et considérons que notre industrie peut s'adapter* », a-t-il déclaré. L'appui du secteur touristique s'avérait important pour le gouvernement, puisque cette province maritime de 138 000 habitants accueille environ 1,2 million de visiteurs par année.



## ■ Connecticut, 4<sup>e</sup> État

Après la Californie, le Delaware et l'État de New York, le Connecticut devient le 4<sup>e</sup> État américain à bannir l'usage du tabac dans tous ses lieux publics intérieurs. Au début de mai, le sénat et l'assemblée législative ont adopté par d'importantes majorités une loi qui interdira de fumer dans les restaurants dès le 1<sup>er</sup> octobre prochain, puis dans les bars à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004. Le gouverneur John G. Rowland l'a entérinée le 23 mai. Situé au nord-est de New York, la métropole, le petit État du Connecticut compte tout de même 3,5 millions d'habitants.

Le militant antitabac new-yorkais Joseph Cherner, qui anime un réseau d'interventions sur Internet, prévoit une escalade dans l'adoption de lois solides de protection des non-fumeurs dans les États américains. « *Les lois devraient protéger la santé de tous les travailleurs également, répète-t-il. Personne ne devrait être tenu de respirer la fumée de tabac pour garder son emploi, parce qu'elle cause le cancer, des maladies cardiaques et des maladies respiratoires.* »

## ■ Le Rideau de fumée

Publié en avril aux éditions du Seuil, en France, *Le Rideau de fumée – Les méthodes secrètes de l'industrie du tabac*, de Gérard Dubois, dresse un portrait complet des multinationales du tabac. Retraçant les débuts de l'industrie jusqu'à nos jours, l'ouvrage est basé sur des documents internes des compagnies de cigarettes. La préface est d'ailleurs de Jeffrey Wigand, le transfuge américain de l'industrie ayant inspiré le film *L'Initié*. À dévorer comme un roman, *Le Rideau de fumée* rappelle que les fabricants savent depuis fort longtemps que la cigarette cause le cancer, crée une dépendance et tue bon nombre de ses consommateurs. L'auteur relate également la collaboration des cigarettiers afin de se protéger des initiatives antitabac, sans oublier les courantes questions de la contrebande et des cigarettes douces et légères. Gérard Dubois est professeur de santé publique et correspondant de l'Académie nationale de médecine française.

*Le Rideau de fumée* est distribué au Québec par Diffusion Dimédia de l'arrondissement Saint-Laurent, à Montréal. Le livre de 370 pages coûte 42 \$.



## ■ Cora sans fumée à Québec

Les huit restaurants Cora de la région de Québec deviendront complètement sans fumée à compter du 21 juin. Cette décision est en grande partie redevable aux interventions de l'Unité québécoise de recherche sur le tabagisme, qui a répondu aux inquiétudes des franchisés. « *Avec cette transformation, les Cora de la région deviennent un chef de file dans le domaine et la première chaîne de restaurants, avec service aux tables, à devenir sans fumée* », se félicite Élisabeth Lessard, professionnelle à l'Unité qui a travaillé à plein temps sur ce dossier. Depuis la mi-mai, des affiches sur les tables avertissent les clients de la nouvelle politique. Une conférence de presse est prévue pour le 20 juin, la veille du retrait des cendriers.

Fondée en 1986 par Cora Mussely Tsoflidou, cette chaîne spécialisée dans les copieux déjeuners comporte près de 70 succursales, la plupart au Québec. La direction de la chaîne approuve l'initiative de ses franchisés, qu'elle perçoit comme un test régional.

Les huit restaurants en question sont situés aux :

- 1333-B, route de l'Aéroport, à Ancienne-Lorette ;
- 333, boul. Ste-Anne, à Beauport ;
- 8500, boul. Henri-Bourassa (Carrefour Charlesbourg), à Charlesbourg ;
- 4970, boul. de la Rive-Sud, à Lévis ;
- 9515, boul. de L'Ornière, à Neufchâtel ;
- 710, rue Bouvier, à Québec ;
- 545, rue de L'Église (Jardin St-Roch), à Québec ;
- 1020, route de L'Église, à côté du bureau du Service de lutte contre le tabagisme du Ministère, à Sainte-Foy.



### ■ **Dunkin ne lâche pas**

La transformation des 123 Dunkin' Donuts québécois en lieux sans fumée progresse bien. Selon la directrice du marketing de la chaîne pour l'Est du Canada, Roxanne Benfason, la plupart des franchisés récalcitrants sont entrés dans le rang, plusieurs d'entre eux étant même aujourd'hui enchantés des nouvelles mesures. Leurs locaux sont plus propres, leurs clientèles plus familiales et leurs chiffres d'affaires plus élevés, rapporte-t-elle. Rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la direction de la chaîne oblige ses franchisés à bannir l'usage du tabac ou à aménager (à leurs frais) des salons fumeurs vitrés et ventilés. Avec plus de 5 000 succursales, Dunkin' Donuts est la plus importante chaîne du genre au monde, servant 4,4 millions de beignes et 1,8 million de cafés par jour. De son côté, sa compagnie sœur Baskin-Robbins dispose de 4 600 comptoirs de crème glacée, dont une trentaine au Québec qui sont tous sans fumée, précise Mme Benfason.

### ■ **Heather Crowe honorée**

À l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, le 31 mai, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a décerné 33 récompenses à des personnalités ou organismes s'étant distingués en faveur de la réduction du tabagisme. Parmi la brochette d'éminents médecins et autres sommités honorés, se trouve une serveuse de restaurant, la Canadienne Heather Crowe, une non-fumeuse qui, atteinte d'un cancer du poumon, consacre les derniers mois de sa vie à revendiquer des lieux de travail sans fumée. Mme Crowe fut au centre d'une campagne médiatique de Santé Canada contre la fumée de tabac ambiante. La militante a aussi rencontré des maires et des ministres du travail pour leur dire qu'elle souhaitait être la dernière personne à mourir à cause de son emploi dans des lieux enfumés. « *Son histoire et son combat ont procuré un visage réel à l'impact de l'exposition à la fumée des autres, loin de ce qu'on peut voir dans les films* », indique l'OMS. Pour les Amériques, les cinq autres récipiendaires sont les docteurs Eduardo Bianco d'Uruguay, Graciela Gammarra du Paraguay, Eva Lewis Fuller de Jamaïque, Reina Roa du Panama et Stanton Glantz des États-Unis.



**Heather Crowe**

### ■ **Nouveau site de l'Institut**

L'Institut national de santé publique du Québec a dévoilé, fin mai, son nouveau site Web remanié, toujours à l'adresse [www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca). Financé par le ministère de la Santé, l'Institut est né en 1998 d'une volonté d'améliorer la coordination, le développement et la mise à profit de l'expertise de santé publique au Québec. Sa mission s'articule autour de quatre dimensions : l'information, la formation, la recherche et la coopération internationale. Le Laboratoire de santé publique du Québec et le Laboratoire de toxicologie humaine font maintenant partie de l'Institut. Agente d'information et Webmestre de l'INSPO, Chantal Pelletier est fière du site métamorphosé. « *Le nouveau site a été conçu en fonction de l'utilisateur, dit-elle. Son architecture est claire et la navigation est simple, en dépit du fait qu'il contient énormément d'informations.* »

L'Institut se distingue notamment par son congrès d'automne, les *Journées annuelles de santé publique*. Elles sont de retour à Montréal, du 1<sup>er</sup> au 4 décembre 2003, à l'hôtel Le Reine Élisabeth.

**Info-tabac** est publié avec l'appui de :



*Les vues exprimées dans ce bulletin ne représentent pas nécessairement la position officielle du MSSSQ ou de Santé Canada.*



## **Info-tabac**

Le bulletin **Info-tabac** est distribué gratuitement en 2 200 exemplaires aux médias, parlementaires et organismes de santé québécois.

Il est aussi disponible sur [www.info-tabac.ca](http://www.info-tabac.ca) en formats HTML et PDF. Notre site dispose d'un moteur de recherche couvrant tous les textes du bulletin depuis le premier numéro en 1996.

Révision : Isabelle Masingue.

Montage créé à l'aide du logiciel PageMaker 7.0 d'Adobe. Impression numérique par Urgence Copies.

La reproduction partielle ou intégrale des textes du bulletin est autorisée avec mention de la source.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec – Bibliothèque nationale du Canada, novembre 1996. ISSN 1480-1833.

Si vous avez des commentaires ou des suggestions pour notre prochain numéro, n'hésitez pas à contacter le coordonnateur Denis Côté ([dcote@info-tabac.ca](mailto:dcote@info-tabac.ca)), ou la journaliste Josée Hamelin ([jhamelin@info-tabac.ca](mailto:jhamelin@info-tabac.ca)). Tél. : (514) 525-7025 – Télécopieur : (514) 525-6044 – Courriel électronique : [courrier@info-tabac.ca](mailto:courrier@info-tabac.ca)

**Si non distribuable :**  
retournez la fiche d'expédition (pré-adressée au verso) à **Info-tabac**, bureau 205, 1988, Sainte-Catherine Est, Montréal QC H2K 2H7